



ANNONCEURS ET AUTRES COMMUNICATEURS

CNP 5231

Lisent des bulletins d'information, des nouvelles sportives, des bulletins météorologiques, des bulletins d'intérêt public et des annonces publicitaires, et ils animent des émissions de divertissement et des émissions d'information à la radio ou à la télévision.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Satisfaisantes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

18

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

17,00 \$

11,75 \$ FAIBLE 52,88 \$ HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Collège ou formation professionnelle

EMPLOYÉS

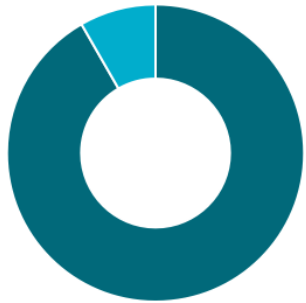
132

SALAIRE MÉDIAN

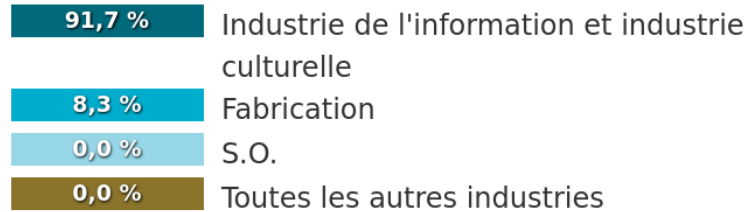
33 497 \$



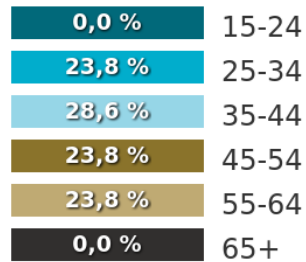
Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE



EMPLOI SELON L'ÂGE



ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Animateur/Animatrice À La Radio
- Annonceur/Annonceuse
- Communicateur/Communicatrice
- Disc-Jockey - Radiotélédiffusion
- Hôte/Hôtesse D'infovariétés
- Lecteur/Lectrice De Nouvelles

FONCTIONS PRINCIPALES:

Les annonceurs et autres communicateurs de la radio et de la télévision exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- choisir, présenter et diffuser des pièces musicales, des bandes vidéo et autre matériel de divertissement, et présenter des messages publicitaires et des messages d'intérêt public;
- agir à titre de présentateur ou d'animateur, présenter et interviewer des invités et diriger le déroulement des émissions ou des spectacles;
- lire des bulletins d'information, des nouvelles sportives et des bulletins météorologiques à la radio ou à la télévision;
- informer le public des conditions météorologiques selon les renseignements fournis par le service des prévisions météorologiques;
- informer le public de l'état de la circulation automobile en entretenant des liens avec des sources d'information extérieures, ou en observant, du haut des airs ou d'une voiture de reportage, la circulation routière.